



**DELIBERATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS MORCENAÏS  
SEANCE DU 21 MAI 2025**

<b>Délégués en exercice : 22</b>	<b>Délégués présents : 19</b>
<b>Délégués Excusés : 2</b>	<b>dont Pouvoirs : 2</b>
<b>Délégués absents : 1</b>	<b>Votants : 21</b>

**Date convocation : 15 MAI 2025**

**Secrétaire de Séance : JEAN-LUC DUBROCA**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un du mois de mai, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 15 mai 2025.

**Présents :**

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE - Anaïs CADIS (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Yannick VILLATORO — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE – Martine GASTON - Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Frédéric PRADERE – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Claude LABORDE a donné pouvoir à Anaïs CADIS  
Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN

**Absent :** Luc SCOGNAMIGLIO

**N° 81 /2025**

**Objet : Convention de mise à disposition de terrain pour l'installation d'un distributeur automatique de pizza par la SARL « EL DELICIOSO »**



## RAPPORTEUR : Roxanne OLIVIER

**N° 81 /2025**

**Objet : Convention de mise à disposition de terrain pour l'installation d'un distributeur automatique de pizza par la SARL « EL DELICIOSO »**

Madame Roxanne OLIVIER indique aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Pays Morcenais a été saisie d'une demande de mise à disposition de terrain pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas sur la zone d'activités économiques des Carolins, par la SARL El Délicioso.

La surface nécessaire pour l'installation de ce distributeur est de 10 m<sup>2</sup> en bordure de la voie de desserte du lotissement, sur la parcelle cadastrée 107 A 0152.

Un projet de convention a été établi afin de définir les droits et obligations des deux parties.

Entendu Madame Roxanne OLIVIER et après débats,  
Le Conseil de Communauté à l'unanimité

**ACCEPTE** les termes de la convention de mise à disposition de terrain pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas sur la zone d'activités économiques des Carolins, par la SARL El Délicioso.

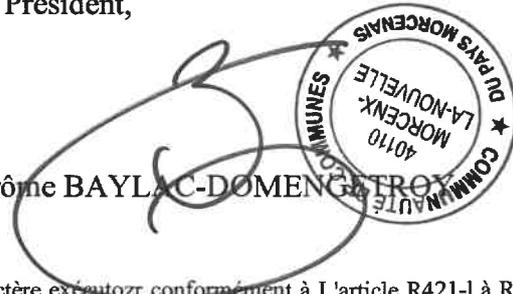
**AUTORISE** le Président à signer cette convention et tout document permettant son exécution.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc DUBROCA

A Morcenx-la-Nouvelle, le 21 mai 2025  
Le Président,

Jérôme BAYLAC-DOMENGÉ



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>.